

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUETTES
RÉUNI LE 09.07.2013**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE NEUF JUILLET à VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DÛMENT CONVOQUÉ S'EST RÉUNI EN MAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE Mr. **Michel PEREZ**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr **VIRAZEL** Daniel, Mme **PUGGIA** Hugnette, Mme **MONTELS** Marie-Hélène, Mr **GARCIA** Jean-Louis ; Mr. **CAPDECOMME** Michel ; Mme **JOIGNEAUX** Laurence ; Mr **LAMARQUE** Claude, Mr **PARIS** Thierry, Mr. **SAUTREAU** David ; Mr. **SCHAEGIS** Albert ; Mme **VIEU** Annie ;

ÉTAIENT ABSENTS AVEC PROCURATION : Mr. **SARRALDE** Floréal ; Mme **ESTEBE-JAUVAT** Valérie ; Mr. **RONCHINI** Daniel ; Mme **ROUXEL-POUX** Régine ; Mme. **LULIE-TUQUET** Thérèse ;

ÉTAIENT ABSENTS : Mme. **MÖRCH** Sandrine ; Mr. **LOSTE** Maxime ; Mme **BRUT-BONNEFOY** Sandra ; Mr **ESTEVE** Jean-Pierre ; Mr. **EL BOUSTANI** Hakim ; Mr. **LASSALLE-MICHEL** Jean ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **JOIGNEAUX** Laurence

Informations diverses

REMERCIEMENTS

✓ Lecture des lettres (5) de remerciements des associations ayant bénéficié de subventions versées par la Commune.

✓ Remerciements de l'ARCEP pour l'assistance technique fournie par les services municipaux pour la réinstallation des plaquettes d'identification des arbres de l'arboretum, esplanade des pins.

INFORMATIONS :

✓ de La Poste qui annonce les nouveaux horaires d'ouverture de l'agence postale à compter du mois de novembre 2013 : les mardi, mercredi & vendredi : de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h15 à 12h15 – soit une amplitude horaire hebdomadaire de 18 heures.

✓ de la Commune de Portet/Gar. à propos d'une subvention qu'elle a accordée à une Association Roquettoise qui accueille de nombreux adhérents de Roquettes (Baladins du Confluent).

✓ du Conseil Général qui a voté lors de sa dernière commission permanente : globalement 28 927 000€ d'aides pour soutenir l'investissement local en Haute-Garonne dont une aide de 8 982.03 pour les travaux d'implantation d'une classe préfabriquée en élémentaire à Roquettes.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la dernière séance, dont copie a été adressée à chaque conseiller, est adopté sans observation.

❶ COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES par délégation est fait par Mr. le Maire :

⇒ La décision n° 04 du 13.06.2013 ayant pour objet la décision modificative au budget 2013, n°02 concernant un virement de crédits entre articles pour régulariser des opérations d'ordres dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire du patrimoine communal : 6402.01€ en fonctionnement et 28 594.34€ en investissement ;

⇒ La décision n° 05 du 13.06.2013 ayant pour objet la décision modificative au budget 2013, n°03 concernant un virement de crédits entre articles créditeurs & débiteurs pour un montant global de 2 000€ ;

⇒ la décision n° 06 du 24.06.2013 ayant pour objet la décision de ne pas poursuivre le marché de services récréatifs & culturels passé avec Léo-Lagrange, non reconduction qui prendra effet le 01.01.2014

⇒ la décision n° 07 & la décision n° 8 du 01.07.2013 ayant pour objet l'acceptation des propositions du S.D.E.H.G. concernant la réalisation des travaux sur le réseau d'éclairage public, et pour la rénovation du réseau (160ml) rue La Canal (estimation part communale : 5 234.00€) et la mise en lumière du futur parking des courts couverts de tennis (estimation part communale : 5 002.00€) ;

⇒ la décision n° 09 du 02.07.2013 ayant pour objet la signature de la nouvelle convention d'occupation des locaux du RAM dans l'espace Jean Ferrat, avec la CAM et l'association des assistantes maternelles.

⇒ la décision n° 10 du 03.07.2013, ayant pour objet une demande de subvention présentée au Conseil Général de la Hte-Garonne pour le financement de l'organisation du Marché de Potiers 2013.

❷ AFFAIRES FINANCIERES : A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE LE MAIRE :

1. à consolider le prêt-relais de 1000.000€ auprès de la Caisse de Crédit Agricole sur une durée de 15ans, avec un taux progressif, une périodicité trimestrielle et un taux fixe de 3.90% ;

2. à solliciter auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne, l'inscription de la Commune de Roquettes à la programmation départementale des constructions scolaires – année 2014- pour une aide au financement des travaux d'installation de sanitaires dans la cour de l'Ecole Élémentaire pour une dépense estimée à 73. 707.80€ ;

3. à procéder à la révision de 2 tarifs municipaux de vente de denrées alimentaires : la tranche de cake et/ou quatre-quarts qui passerait de 0.30€ à 0.50€, et celle de la part de tarte qui passerait de 1€ à 1,50€ ;

4. à solliciter une aide financière auprès de la C.D.C. au titre du Fonds National de Prévention et dans le cadre de l'élaboration du « document unique » d'évaluation des risques professionnels, mutualisée avec l'assistance technique du Centre de Gestion de la fonction Publique de la Haute-Garonne et sept autre communes du secteur.

5. à procéder au versement d'une subvention exceptionnelle à l'A.M.F.31 au profit des Communes sinistrées du sud du Département suite aux inondations du 18 juin 2013 ;

6. à notifier aux Services Fiscaux la décision prise en matière de taxe foncière sur les propriétés non-bâties, pour majorer la valeur locative d'une parcelle de terre (section AD 279) classée constructible ;

7. à procéder au versement au profit de « Roquettes en Fêtes » : de la subvention destinée à compenser l'encaissement par la Régie Commune de Droits de places perçus auprès des Forains lors de la Fête locale 2013.

④ AFFAIRES INTERCOMMUNALES :

⇒ le Conseil Municipal reçoit communication du Maire à propos de la Loi n°2012-1561 concernant la composition des conseils communautaires en 2014 et des travaux du bureau Communautaire de la C.A.M. –pas de prise de délibération-.

⇒ Le conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel d'activités-année 2012, présenté par le SIVOM P.A.G.

④ ADMINISTRATION GENERALE

⇒ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la candidature de Mme Dupont Elisabeth qui siègera au Comité Consultatif des affaires du cadre de vie, d'urbanisme et de l'environnement.

⇒ Le conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel d'activités de la concession GAZ-année 2012, présenté par GrDF.

VU PAR NOUS MICHEL PEREZ MAIRE DE ROQUETTES, POUR ETRE AFFICHÉ A LA PORTE DE LA MAIRIE, CE JOUR 16.07.2013 ET CE CONFORMÉMENT AU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

LE MAIRE,
MICHEL PEREZ

